



Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 1 • 01-2019

Lettre d'information parlementaire

Alors que le gouvernement vient de lancer une grande consultation nationale, nous regrettons que l'organisation de la défense avec la dissuasion nucléaire ne figure pas au débat. Car elles sont également au cœur des « grandes questions de notre avenir ».

D'ailleurs, pour chacun des thèmes soumis au débat par le président Macron dans sa lettre de cadrage — montant des impôts et dépenses publiques, organisation de l'État, transition écologique et exercice de la démocratie et citoyenneté — les implications avec le maintien de l'arsenal nucléaire sont importantes...

- Augmentation de 60 % des dépenses pour l'arme nucléaire votée dans la Loi de programmation militaire 2019-2025 pour assurer la modernisation et le renouvellement de tout l'arsenal...

- Vouloir que « les espérances dominent les peurs », comme nous invite le Président dans la lettre, implique de ne plus menacer avec une force nucléaire — dissuasion —, mais de développer une véritable coopération internationale solidaire...

- Confiscation d'une large part des crédits pour la recherche en faveur de l'armée au détriment de solutions innovantes pour la transition écologique...

Nous avons un choix à faire au regard de l'histoire : rester passifs et conserver une politique basée sur le risque de destruction ou respecter la nouvelle norme internationale constituée par le traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Un choix qui nous concerne tous.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Actualité

Actions pour la ratification du traité d'interdiction sur les armes nucléaires

États-Unis • Le 21 décembre 2018, la députée Barbara Lee est devenue la cinquième membre du Congrès à signer l'engagement parlementaire d'ICAN. Elle rejoint près de 1 000 parlementaires de 30 pays qui se sont engagés à soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans leurs pays respectifs.

Le sénateur Edward J. Markey et le membre du Congrès Ted Lieu ont tenu une conférence de presse le 29 janvier avec des experts pour discuter de la façon dont il serait possible de limiter la capacité du président Trump (et ses successeurs) à lancer une première frappe nucléaire sans une déclaration de guerre votée par le Congrès.

Pays-Bas • Le 20 novembre 2018, la Chambre des représentants a adopté trois motions appelant le gouvernement néerlandais à concrétiser son engagement pour un monde sans armes nucléaires. En effet, dans l'accord de coalition de 2017, le gouvernement s'était engagé à « œuvrer activement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires dans le cadre des obligations de l'alliance ». La Chambre demande ainsi au gouvernement : de réexaminer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ; d'engager un dialogue avec les puissances nucléaires, en accord avec l'article VI du Traité de non-prolifération ; et de jouer un rôle proactif dans la préservation du traité FNI.

goo.gl/H7wnYg

Australie • Le 18 décembre 2018, le parti travailliste australien — aujourd'hui dans l'opposition, mais en position de prendre le pouvoir en 2019 — s'est engagé à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires une fois au pouvoir. Cette décision résulte d'une résolution déposée par le député Anthony Albanese. Certes, cette signature est soumise à deux préalables importants — s'assurer de l'efficacité du système de vérification et de l'interaction du TIAN avec le TNP —, mais cela démontre que même dans un État qui dispose d'accord de sécurité nucléaire (en l'occurrence avec les États-Unis), la pensée évolue.

Espagne • Le 7 septembre 2018, le chef du gouvernement espagnol Pedro Sanchez a rencontré Pablo Iglesias, leader du parti Podemos, pour obtenir son soutien sur la politique budgétaire 2019. L'accord négocié comprend 11 engagements du gouvernement sur différentes questions,

dont l'engagement de l'Espagne (point n° 4) à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Suisse • Le 12 décembre 2018, la deuxième chambre (le Conseil des États qui représente les cantons) du Parlement suisse a voté (par 24 voix contre 15) en faveur de la motion 17.4241 appelant le gouvernement à signer et à ratifier le TIAN le plus rapidement possible. Ce vote intervient sur la base de la même motion, déposée en juin par le député Carlo Sommaruga (PS/GE) et votée positivement par le Conseil national (qui représente le peuple). Ce nouveau vote vient rendre inconfortable la posture d'attente de la Suisse, pilotée par le ministre des Affaires étrangères Ignazio Cassis qui, pour apaiser les tensions parle-

Le point sur le Traité d'interdiction sur les armes nucléaires

À LA DATE DU 1^{ER} FÉVRIER 2019 :

signature : 70 États ;

ratification : 21 États.

RAPPEL : 50 ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du traité.

mentaires, a d'ores et déjà indiqué que la Suisse participerait à la conférence des États en tant qu'observatrice...

<https://www.icanswitzerland.ch/fr/>

La diplomatie parlementaire au service du désarmement

La 15^e législature parlementaire a permis, notamment au sein de la commission des affaires étrangères, de faire avancer le dialogue et la compréhension à propos du « nucléaire militaire ».

Cela s'est matérialisé principalement par une mission d'information sur le TNP (décembre 2017-juillet 2018) qui dans l'introduction de son rapport indique clairement qu'il faut « *redonner sans tarder toute sa centralité au pilier du désarmement nucléaire* » pour préserver et même renforcer le TNP. Le rapport, publié en juillet 2018, formule 11 recommandations et un débat sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires au regard du TNP fut organisé à l'automne dernier, avec la participation d'experts de ICAN France et de la FRS (Fondation pour la recherche stratégique).

Et pour 2019 ? Jamais le monde n'a été aussi proche l'heure fatidique de minuit qui représente la fin du monde selon les experts de l'organisation du *Bulletin of Atomic Scientists*. Les parlementaires doivent amplifier leurs actions. Trois pistes :

• **Participation à la conférence du TNP, mai 2019** : la présence d'une délégation parlementaire serait un signe fort, auprès des

États membres, de la prise de conscience de représentants du peuple français de l'urgence de faire avancer le désarmement nucléaire. La présentation des 11 mesures (adoptées à l'unanimité par la commission des affaires étrangères) du rapport Fanget/Lecoq serait ainsi opportune.

• **Parlement** : la mise en place, selon la recommandation n° 10 du rapport Fanget/Lecoq d'une « Délégation permanente à la dissuasion nucléaire, à la non-prolifération, à la maîtrise de l'armement et au désarmement » doit absolument voir le jour dans les premiers mois de l'année et engager une communication avec des experts de la société civile.

• **Groupe d'amitié** : ces groupes assurent un relais d'information important et doivent être l'occasion de questionner les parlementaires rencontrés sur l'attitude que leur pouvoir exécutif compte adopter. De même, les parlementaires peuvent demander les raisons qui ont poussé leur diplomatie à avoir lancé des enquêtes pour une ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (comme en Suède, Norvège, Suisse), ou pour avoir adopté une position similaire ou contraire à celle de la France.

DU CÔTÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Appel des villes en faveur du Traité d'interdiction des armes nucléaires

La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a lancé, lors du 2^e Forum mondial sur la violence en milieu urbain et l'éducation pour la coexistence, en novembre 2018 « L'appel des villes ». Les armes nucléaires posent une profonde menace aux villes, celles-ci étant de fait la cible potentielle de ces armes de destruction massive. Ainsi cet appel est un engagement des villes à soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et il invite les gouvernements à rejoindre le traité. Cet appel est soutenu par l'organisation internationale des Maires pour la Paix (*Mayor for peace* qui regroupe 7 675 collectivités dans 163 pays/régions). Ce texte a d'ores et déjà été endossé, par exemple, par les villes de Melbourne, Sydney, Baltimore, Los Angeles, Toronto, Milan, Manchester...

PROCÉDURE : Le maire doit nous faire parvenir un courriel à [info\(@\)icanw.org](mailto:info(@)icanw.org) indiquant que sa ville a accepté de signer l'Appel des villes de ICAN. Le maire peut également prendre des mesures supplémentaires comme :

- Écrire au gouvernement pour informer le ministre des Affaires étrangères que leur ville a approuvé cet appel.
- Informer les médias en publiant un communiqué de presse annonçant que la ville a rejoint cette campagne mondiale.
- Informer les parlementaires et les habitants de sa commune en organisant, par exemple, un débat ou une exposition publique sur la menace des armes nucléaires et les efforts internationaux pour éliminer cette menace.

<http://nuclearban.org/cities> ; <http://icanfrance.org/appel-aux-maires>

Pour sauver le TNP, les puissances nucléaires doivent agir !

Du 29 avril au 10 mai 2019, la troisième conférence préparatoire (Prepcom) à la conférence d'examen de 2020 du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) se déroulera à l'ONU (New York).

Le TNP constitue la base du régime de non-prolifération nucléaire. Il est entré en vigueur en 1970, il a été prorogé indéfiniment en 1995 et compte à ce jour 191 États parties. Seul Israël, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et le Sud Soudan n'en sont pas membres ; mais ils peuvent y participer comme observateur. Pour mémoire, la France a attendu le 2 août 1992 (et la Chine, mars 1992) pour en devenir membre.

Ce traité repose sur un équilibre entre ces trois piliers qui sont la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et le respect de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le pilier énergie ne fait pas l'objet de contestation directe ; mais les problématiques sécuritaires ont tendance à apparaître. La non-prolifération ne peut évidemment pas être dissociée du désarmement nucléaire. Les deux sont en effet les faces d'une même pièce qui se renforcent et se complètent mutuellement. La première face peut être qualifiée de succès au vu du faible nombre d'États qui ont acquis la bombe depuis 1970 et au vu de la dizaine d'États (Suisse, Brésil, Argentine, Afrique du Sud, Kazakhstan, Ukraine, Biélorussie, Irak, Libye, Iran) qui ont renoncé volontairement ou non (via des pressions diplomatiques ou militaires) à un arsenal nucléaire. Mais, pour renforcer et assurer la non-prolifération, il est vital de mettre en œuvre pleinement le désarmement nucléaire. Or, c'est bien ce pilier qui ne fonctionne pas en raison d'une poursuite de la politique de dissuasion nucléaire de la part des États-Unis, de la Russie, du Royaume-Uni, de la France et de la Chine (nommé aussi P5).

Nul ne concède les actions de désarmement réalisées principalement entre les années 1990/2010. Des actions qui, il faut le rappeler, sont des obligations (en vertu de l'article VI du TNP) et non pas des gestes de bonne volonté. Mais, nous assistons désormais, comme le souligne le rapport (« L'arme nucléaire dans le monde, 50 ans après l'adoption du TNP », 11 juillet 2018) des députés M. Fanget et M. Lecoq, à un effort de renouvellement des arsenaux des puissances nucléaires. Si l'on s'arrête sur le cas de la France, la loi de programmation militaire (LPM) 2019/2025 lance un double mouvement de modernisation et de renouvellement de l'arsenal nucléaire qui se traduit en termes financiers par une hausse budgétaire de 60 % par rapport à la LPM précédente (soit 37 milliards d'euros).

Cette volonté politique de conserver sur une longue échéance (fin du siècle) une politique de dissuasion et d'adopter sans cesse l'arsenal nucléaire ne peut-être qu'en contradiction avec les engagements adoptés par consensus lors des différentes conférences d'examen du TNP, notamment celles de 1995, 2000 et 2010, parmi lesquelles on peut noter, par exemple :

- « L'engagement sans équivoque à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires » ;
- « La réduction du rôle et de l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité » ;
- « Améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle.

Il en va de la crédibilité des engagements diplomatiques des puissances nucléaires (pour la France voir *Lettre* n° 9, 2015) de mettre en œuvre de « bonne foi » ces mesures.

La dissuasion nucléaire en bref...

2048 • C'est dans les petites lignes que les informations importantes se cachent. Ainsi dans le rapport d'information sur l'exécution de la loi de programmation militaire 2014-2019 des députés MM. François André et Joaquim Pueyo, il est inscrit que le processus de renouvellement de l'arsenal nucléaire française débutera en 2022 et se terminera en 2048. Le coût global serait compris entre 24 et 28 milliards d'euros. Ces coûts ne recouvrent que celui des SNLE (pour environ 18 à 20 Mds), des missiles nucléaires océaniques, M51.3 et incréments futurs, (pour environ 5 à 6 Mds) et des missiles nucléaires aéroportés (ASN4G) (pour environ 1 à 2 Mds). Les coûts liés au successeur du Rafale sont ignorés. Tout comme ceux liés au démantèlement, au stockage et à la gestion des déchets de la génération d'arme mise ainsi au rebut !

4,45 milliards d'euros • C'est le montant du budget alloué en 2019 à la dissuasion nucléaire ; un montant supérieur de

400 millions à celui de 2018. Une hausse constante qui doit permettre d'arriver à hauteur de 6 milliards vers 2022/23, pour une période de plusieurs années !

Sous-marin • *Le Suffren*, premier SNA (sous-marin nucléaire d'attaque) de type *Barracuda*, devrait être mis à l'eau en 2019 et livré à la Marine nationale en 2020, donc trois ans après la date initialement fixée lors de la notification du programme fin 2006. Le coût global du programme selon la DGA serait de 9,1 milliards d'euros. En 2023, débutera la construction du premier des quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins français de troisième génération (SNLE 3G) ; on peut d'ores et déjà relever que le réacteur nucléaire d'essai (RES), qui équipera ces futurs SNLE, a divergé à Cadarache pour la première fois le 10 octobre 2018 et le CEA souligne dans son communiqué « à 11 h 52 ».

La France, l'Allemagne et la bombe

La multiplication des discours de l'exécutif sur la nécessité d'une « souveraineté stratégique pour l'Europe » et le fait qu'il existe, entre la France et l'Allemagne, un projet de futur avion de combat — dont une des fonctions est de délivrer la bombe atomique (le SCARF) — porte le doute sur ce que souhaite faire la France de sa bombe au sein de l'Union européenne. Cela ne veut pas dire pour autant une volonté de partager (et ce mot regroupe une multitude de notions) la dissuasion française, mais engage clairement une volonté de faire de l'Allemagne un partenaire (distinct du reste de l'UE ?) sur ce sujet. À l'heure où le ministre des affaires étrangères Maïkós promeut une nouvelle politique « contre une nouvelle course aux armements »,

M/M^{me} le Député(e), M/M^{me} le Sénateur demande au ministre des Armées des explications sur la politique de coopération militaire menée avec l'Allemagne et également des informations concrètes sur la politique de désarmement nucléaire réalisée avec Berlin.

Engagement parlementaire pour le Traité d'interdiction des armes nucléaires

Les parlementaires ont un rôle vital à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité pour un monde sans armes nucléaires. ICAN leur propose d'exprimer leur volonté en soutenant cette nouvelle norme internationale en signant ce document téléchargeable sur : goo.gl/uPRzjT

Extraits • « Nous, les parlementaires soussignés, accueillons chaleureusement l'adoption du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017 comme une étape importante vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous partageons la profonde préoccupation exprimée dans le préambule face aux conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de toute utilisation d'armes nucléaires, et nous reconnaissons le besoin qui en découle d'éliminer ces armes inhumaines et abominables. En tant que parlementaires, nous nous engageons à travailler à la signature et la ratification de ce traité historique par nos États respectifs, car nous considérons que l'abolition des armes nucléaires est un bien public mondial de premier ordre et une étape essentielle pour promouvoir la sécurité et le bien-être de tous les peuples. »

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@ICAN_France

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires

Jean-Marie Collin



Pour la première fois depuis 1996 des États, le 7 juillet 2017, sont parvenus à adopter à l'ONU un nouveau traité multilatéral de désarmement nucléaire avec le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ce traité devrait probablement entrer en vigueur en fin d'année 2019 ou début 2020, disposant alors du nombre (50) requis de ratification nécessaire. Le TIAN a fait l'objet de très nombreuses critiques de la part des États disposants d'armes nucléaires ou soutenant une politique de dissuasion nucléaire. L'objectif de ce rapport est d'apporter au monde francophone, d'une part, un contrepoint face aux publications réalisées par les détracteurs du TIAN et, d'autre part, de répondre aux questions concernant l'intégration du TIAN dans l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement nucléaire, sa mise en œuvre et son impact pour renforcer la sécurité mondiale.

Parution : février 2019

Disponible sur : www.grip.org/



ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 500 organisations non gouvernementales partenaires dans 101 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leurs gouvernements afin de signer et de faire ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires ouvert à la signature depuis le 20 septembre 2017. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,
coordination@icanfrance.org • 06 37 94 62 41



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09